

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » mention « Porteur d'un projet économique innovant »

French Tech Visa for Founders

Article L. 421-17 of CESEDA

[Arrêté du 4 mai 2022](#)

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Porteur d'un projet économique innovant – French Tech Visa for Founders

- le [formulaire de demande de visa de long séjour \(CERFA n°14571*05\)](#) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- une admission officielle dans l'un des incubateurs, accélérateurs ou autres partenaires du visa French Tech, par le biais des processus de sélection habituels, ou bien dans un incubateur non référencé mais soutenu par la capitale French Tech (lettre de soutien en format libre, datée et signée) ou soutien de deux acteurs de l'écosystème French Tech ;
- une [lettre de l'organisme public certifiant le caractère innovant du projet économique](#) que le porteur de projet souhaite développer en France ;
- la preuve de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#), soit 20 511,36 € au 1^{er} janvier 2023.

En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Porteur d'un projet économique innovant – French Tech Visa for Founders

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- visa de long séjour, VLS-TS ou une carte de séjour en cours de validité ;
 - un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ;
 - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ;
 - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour.
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non-polygamie en France ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
- une admission officielle dans l'un des incubateurs, accélérateurs ou autres partenaires du visa French Tech, par le biais des processus de sélection habituels ou bien dans un incubateur non référencé mais soutenu par la capitale French Tech (lettre de soutien en format libre, datée et signée) ou soutien de deux acteurs de l'écosystème French Tech ;
- une [lettre de l'organisme public certifiant le caractère innovant du projet économique](#) que le porteur de projet souhaite développer en France ;
- la preuve de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#), soit 20 511,36 € au 1^{er} janvier 2023.